

Ordonnance Souveraine n° 16.489 du 5 novembre 2004 rendant exécutoire la Convention internationale sur les privilèges et hypothèques maritimes, adoptée à Genève le 6 mai 1993

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	5 novembre 2004
Publication	Journal de Monaco du 19 novembre 2004 ^[1 p.3]
Thématiques	Espace maritime ; Hypothèque, saisie et vente des navires

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2004/11-05-16.489@2004.11.20>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Nos instruments d'adhésion à la Convention internationale sur les privilèges et hypothèques maritimes adoptée à Genève le 6 mai 1993, ayant été déposés le 28 mars 1995 auprès du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, ladite Convention est entrée en vigueur pour Monaco le 5 septembre 2004 et recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 19 novembre 2004

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/2004/Journal-7678>